

ACTION URGENTE

DES COUPS DE FEU ONT ÉTÉ TIRÉS CONTRE LES MEMBRES D'UNE COMMUNAUTÉ BRÉSILIENNE, DES VIES SONT EN DANGER

La communauté quilombola de Santa Maria dos Moreiras, dans l'État de Maranhão, au Brésil, est menacée par des hommes armés, qui ont tiré des coups de feu près de là où elle vit. Ces menaces s'inscrivent dans le cadre d'une campagne systématique d'intimidation ; des récoltes ont ainsi été détruites, mettant à mal les moyens de subsistance de la communauté.

Le 3 novembre, des hommes armés se déplaçant sur deux motos et dans une voiture se sont approchés de l'emplacement où vit la communauté quilombola de Santa Maria dos Moreiras, dans la municipalité de Codó. Ils ont tiré des coups de feu dans la direction des 33 familles que compte la communauté. Cette attaque avait été précédée de plusieurs menaces attribuées à un homme politique et propriétaire terrien local.

Le 6 avril, des hommes armés avaient détruit la plantation de palmiers de la communauté. Le 5 mai, la communauté s'était plainte auprès de la police locale qu'un tracteur était en train de détruire des zones forestières. Le lendemain le chef de la police locale était venu dire aux membres de la communauté que l'engin, accompagné de policiers armés, allait continuer à couper la forêt. Ce chef de la police a également passé un appel téléphonique menaçant à l'organisation non gouvernementale *Comissão Pastoral da Terra*, après que celle-ci eut porté plainte auprès du bureau national de médiation agricole (*Ouvidoria Agrária Nacional*).

Ces menaces ont à voir avec le fait que ces familles ont cherché à obtenir le statut de communauté quilombola (communauté composée de descendants d'anciens esclaves affranchis), qui peut entraîner l'expropriation de terres privées. Il y aurait plus de 400 communautés quilombolas dans l'État de Maranhão, mais moins d'une trentaine d'entre elles ont été reconnues en tant que telles. Un grand nombre de ces communautés ont fait l'objet de menaces et d'actes de violence en représailles de leurs revendications foncières.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'assurer la sécurité de la communauté quilombola de Santa Maria dos Moreiras et de mener une enquête approfondie sur les menaces et les destructions de récoltes dont elle aurait fait l'objet ;
- priez-les de mener à bien le processus de reconnaissance des terres afin de réduire les risques auxquels la communauté est actuellement confrontée ;
- appelez-les à protéger les droits de toutes les communautés quilombolas afin d'assurer leur sécurité sur le long terme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2012 À :

Secrétaire fédérale aux droits humains :

Exma. Secretária Especial
Maria do Rosário Nunes
SCS Bloco B, Quadra 09, Lote C,
Ed. Parque da Cidade, Corporate,
Torre A, 10º Andar CEP: 70308-200
Brasília/DF, Brésil
Fax : + 55 61 2025 9414
**Formule d'appel : Madame la Secrétaire/
Exma. Sra. Secretária**

Gouverneure de l'État de Maranhão

Exma. Sra Governadora Roseana Sarney
Palácio dos Leões – Av. Dom Pedro II, s/nº
Centro 65.010-904 - São Luís/MA,
Brésil
Fax : + 55 98 2108 9252; (d'ites : « sinal
de fax por favor »)
**Formule d'appel : Madame La Gouverneure/
Exma. Sra Governadora**

Copies à :

Commission pastorale foncière
Comissão Pastoral da Terra – Maranhão
Rua do Sol, nº 457, Centro
CEP 65020-590,
São Luís – MA, Brésil

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays (adresse(s) à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES COUPS DE FEU ONT ÉTÉ TIRES CONTRE LES MEMBRES D'UNE COMMUNAUTÉ BRÉSILIENNE, DES VIES SONT EN DANGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

À la fin du XVI^e siècle, des esclaves d'origine africaine en fuite ou affranchis, refusant l'esclavage, ont établi des communautés dans des régions rurales reculées du Brésil, sur des sites appelés quilombos. Les articles 215 et 216 de la Constitution brésilienne de 1988 reconnaissent le droit des descendants de ces communautés afro-brésiliennes de posséder les terres ainsi occupées par leurs ancêtres. Plus particulièrement, l'article 68 des Dispositions transitoires prévoit que « la propriété définitive de leurs terres est garantie aux descendants des membres de quilombos résidant encore sur place ; l'État doit leur en remettre les titres respectifs. » Plusieurs lois fédérales et étatiques ont été adoptées pour réglementer l'identification des terres où des quilombos ont été établis et l'assignation des titres de propriété aux communautés encore existantes.

Le 30 octobre 2010, Flaviano Pinto Neto, un chef de la communauté quilombola de Charco (État de Maranhão), a été tué de sept balles dans la tête (voir l'AU 244/10, AMR 19/016/2010, 24 novembre 2010). Des dirigeants de la communauté quilombola de Pirapemas ont également fait l'objet de menaces (voir l'AU 369/11).

Outre sa propre législation, le Brésil est tenu de respecter la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, auxquelles il est un État partie. Tous ces textes réaffirment les droits culturels et fonciers des groupes d'origine africaine, ainsi que les principes de non-discrimination et d'égalité devant la loi.

Le Brésil compte plus de 3 000 communautés établies sur des quilombos. Des centaines de procédures administratives ont été engagées devant l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA), mais pour l'instant moins de 10 % des communautés se sont vu remettre leurs titres fonciers.

Nom : trente-trois familles de la communauté quilombola de Santa Maria dos Moreiras
Genre : hommes et femmes

AU 328/12 AMR 19/018/2012 9 novembre 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

